



**Règlement  
Du  
Championnat National  
de  
motocross**





Sommaire

<b>1</b>	<b>RESPONSABILITES ET CONDITIONS GENERALES .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>CHAMPIONNAT DE TUNISIE DE MOTOCROSS .....</b>	<b>5</b>
2.1	Championnats de Tunisie de Motocross .....	5
2.2	Manifestations inscrites au Calendrier .....	5
2.3	Critères pour les Championnats de Tunisie.....	6
2.4	Courses Annexes.....	6
<b>3</b>	<b>ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES .....</b>	<b>7</b>
3.1	Règlement Particulier .....	7
3.2	Age des Coureurs.....	7
3.3	Conditions d'Engagement.....	8
3.4	Numéros de Départ .....	8
3.5	Coureurs de Remplacement.....	8
3.6	Non-Participation à une Manifestation.....	9
3.7	Equipements des Coureurs.....	9
3.8	Tenue Vestimentaire des Coureurs/des Mécaniciens/de l'Equipe .....	10
3.9	Comportement du Coureur et aide à celui-ci .....	10
3.10	Chef d'Equipe .....	13
<b>4</b>	<b>MOTOCYCLES, CLASSES ET AUTRES SPECIFICATIONS .....</b>	<b>13</b>
4.1	Motocycles et Classes.....	13
4.2	Plaque-Numéro Avant .....	13
4.3	Plaques-Numéros Latérales .....	14
<b>5</b>	<b>OFFICIELS ET PROCEDURES .....</b>	<b>14</b>
5.1	Généralités.....	14
5.2	Officiels Détenteurs d'une Licence FTM .....	15
5.3	Juridiction .....	15
5.4	Délégué FTM .....	15
5.5	Collège des Commissaires FTM .....	16
5.6	Direction de la Manifestation .....	17
5.7	Direction de Course.....	17
5.8	Séances de la Direction de Course.....	18
5.9	Procès-Verbaux des Réunions.....	19
5.10	Publication des Décisions .....	19
5.11	Directeur de Course .....	20
5.12	Commissaire Technique .....	21
5.13	Chronométrateur .....	21
5.14	Commissaire Environnement .....	21
5.15	Chef du Service Médical.....	21
5.16	Commissaires de Piste .....	22
5.17	Signaux Officiels.....	22
<b>6</b>	<b>DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION .....</b>	<b>24</b>
6.1	Contrôle Administratif .....	24
6.2	Vérifications Techniques Préliminaires.....	24
6.3	Contrôle Médical Spécial .....	25
6.4	Contrôle du Circuit .....	25
6.5	Réunion avec les Organisateurs .....	26
6.6	Essais / Restrictions d'Essais.....	26
6.7	Essais / Essais Libres.....	26



6.8	Briefing avec les Coureurs.....	26
6.9	Séance d'Autographes .....	27
6.10	Procédure de la Zone d'Attente.....	27
6.11	Tour de Reconnaissance.....	27
6.12	Procédure de Départ .....	28
6.13	Ordre de Départ.....	30
6.14	Faux Départ.....	30
6.15	Arrêt d'une Course.....	30
<b>7</b>	<b>RESULTATS.....</b>	<b>31</b>
7.1	Procédure.....	31
7.2	Attribution de Points .....	32
7.3	Classement Final de la Journée .....	32
7.4	Présentation et Publication .....	33
7.5	Tour d'Honneur.....	33
7.6	Cérémonie de Remise des Prix .....	33
7.7	Conférence de Presse.....	34
7.8	Vérification Finale .....	34
7.9	Réclamations / Appels .....	34
7.10	Contrôle du Carburant .....	35
7.11	Contrôles Antidopage et d'Alcoolémie .....	36
<b>8</b>	<b>HORAIRES.....</b>	<b>36</b>
<b>9</b>	<b>Annexe_1 : Normes Nationale des Circuits de Motocross.....</b>	<b>37</b>
9.1	Inspection du circuit. ....	37
<b>10</b>	<b>Annexe_2 : Plaques Numéro Motorcycle .....</b>	<b>39</b>
<b>11</b>	<b>Annexe_3 : Règlement Particulier.....</b>	<b>39</b>



## **1 RESPONSABILITES ET CONDITIONS GENERALES**

1.1.1 *Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant aux Championnat de Tunisie de Motocross s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions énoncées dans:*

- *Le présent Règlement*
- *Le Calendrier FTM*

1.1.2 *Pour toutes les dispositions ne figurant pas dans les règlements de la FTM, il convient de prendre en considération la dernière version en vigueur des :*

- *Code Sportif & Statuts FIM*
- *Règlement des Championnats du Monde FIM de Motocross*
- *Normes FIM pour les Circuits de Motocross*
- *Code de l'Environnement FIM*
- *Code Médical FIM*
- *Code Antidopage FIM*
- *Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*

1.1.3 *Les Règlements FTM peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte français qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.*

1.1.4 *Il incombe à chaque coureur et/ou chaque Club de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements FTM.*

1.1.5 *À tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motocycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec le Club.*

1.1.6 *Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motocycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, Zone de réparations et de signalisation ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.*

1.1.7 *Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements FTM ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu dans le chapitre Code Disciplinaire et d'Arbitrage.*



## **2 CHAMPIONNAT DE TUNISIE DE MOTOCROSS**

### **2.1 CHAMPIONNATS DE TUNISIE DE MOTOCROSS**

- 2.1.1 *Un Championnat National et des Grands Prix FTM de Motocross se disputent chaque saison sportive sous l'égide de la FTMAA pour chaque catégorie (Senior [classe : MX1, MX2..], Junior, Féminin...)*
- 2.1.2 *Pour chaque catégorie, un calendrier des manifestations de Motocross comptant pour le Championnat de Tunisie est établi par la Commission FTM de Motocross et diffusé préalablement à la saison sportive en tenant compte des calendriers des autres Commissions.*
- 2.1.3 *La Commission FTM de Motocross est composée :*
- *D'un président, membre du bureau fédéral FTM ;*
  - *Des représentants MX des Clubs Affiliés.*
- 2.1.4 *Les membres de la Commission FTM MX ne peuvent pas courir pour le titre de Champion de Tunisie de Motocross.*
- 2.1.5 *La saison sportive est réputée débiter au mois de septembre pour finir au mois de juillet de l'année qui suit. Elle porte le nom de l'année qui clôture la saison.*
- 2.1.6 *Le Calendrier du Championnat de Tunisie de Motocross, une fois diffusé ne peut être modifié qu'avec l'approbation de la Commission FTM MX et il devra être rediffusé à tous les intervenants 3 semaines avant la date modifiée de la manifestation.*

### **2.2 MANIFESTATIONS INSCRITES AU CALENDRIER**

- 2.2.1 *L'organisation des manifestations comptant pour le Championnat de Tunisie de Motocross est confiée tour à tour aux Clubs affiliés.*
- 2.2.2 *Aucune manifestation ne peut avoir lieu sans que le Club Organisateur n'ait obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.*
- 2.2.3 *Le Club Organisateur (CO) recevra, sur le circuit qu'il désignera, les participants à la journée qui lui a été confiée.*
- 2.2.4 *Ces manifestations doivent être organisées sur des circuits qui ont été approuvés par la FTM conformément aux Règlements FTM (Voir Annexe\_1 : Normes Nationale des Circuits de Motocross).*
- 2.2.5 *Le Club Organisateur a la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.*
- 2.2.6 *L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur un jour avant le début des essais et prendra fin un jour après la dernière course de la manifestation.*



2.2.7 *Les manifestations commencent au moment des vérifications techniques et sportives et ne seront terminées que quand la dernière des formalités suivantes aura eu lieu :*

- *Les résultats finaux ont été approuvés par la Direction de Course;*
- *Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés;*
- *Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*

2.2.8 *Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par la Direction de Course.*

2.2.9 *Si un appel a été déposé contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par le Collège des Commissaires FTM.*

2.2.10 *Tous les officiels, commissaires et l'équipe médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels – à la disposition de la Direction de Course et/ou du Collège des Commissaires FTM – jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation/appel.*

### 2.3 CRITERES POUR LES CHAMPIONNATS DE TUNISIE

2.3.1 *Toutes les manifestations comptant pour le Championnat de Tunisie de Motocross seront prises en considération. Toutefois, le Conseil de Direction FTM peut, sur proposition de la Commission de Motocross et dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.*

2.3.2 *Le vainqueur du Championnat de Tunisie MX, **pour une catégorie et une classe** est le coureur qui a obtenu le plus de points à l'issue de toutes les Courses, **de cette même catégorie et classe** du Championnat, indépendamment du nombre de Courses qu'il a terminées.*

2.3.3 *En cas d'ex æquo, le nombre de meilleures places sera pris en considération.*

2.3.4 *S'il y a toujours un ex æquo, les points marqués dans la dernière Course du Championnat de Tunisie détermineront la place dans le classement final. S'il est nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernière Course du Championnat National détermineront la place dans le classement final, et ainsi de suite.*

2.3.5 *Les classements du Championnat de Tunisie ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale ait été prise par l'organe compétent.*

### 2.4 COURSES ANNEXES

2.4.1 *Lors d'une manifestation de Championnat de Tunisie de Motocross, des courses annexes peuvent être autorisées. L'autorisation de la FTM ne comprend ni implication ni responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide de la FTM.*



- 2.4.2 *Toutefois, ces courses annexes, ainsi que toute autre activité, y compris des démonstrations, doivent avoir été mentionnées dans le Règlement Particulier.*
- 2.4.3 *La priorité doit, en tout temps, être donnée au programme du Championnat de Tunisie de Motocross. Si nécessaire, la Direction de la Manifestation peut modifier les horaires de ces courses annexes et/ou autres activités ou les annuler.*

### **3 ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES**

#### **3.1 REGLEMENT PARTICULIER**

- 3.1.1 *Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes et inclure les dispositions applicables des Codes Environnement, Médical et Antidopage, ainsi que les détails relatifs à la manifestation en question. Il ne doit en aucun cas modifier les Règlements FTM.*
- 3.1.2 *Le Règlement Particulier doit être conforme au Règlement Particulier type de la CMS/FTM (Voir copie publiée dans cette brochure).*
- 3.1.3 **La copie électronique doit** être envoyée à **l'Administration FTM** au plus tard **trois semaines** avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FTM
- 3.1.4 *Dès son approbation, la FTM et le Club Organisateur doivent également publier ce RP sur leurs sites respectifs au plus tard deux semaines avant la date de la manifestation, le Club Organisateur doit envoyer une copie électronique du RP approuvé à tous les Clubs ayant des coureurs susceptibles de participer à la manifestation en question.*
- 3.1.5 *À la manifestation, le Règlement Particulier doit ensuite être ratifié par la Direction de Course.*
- 3.1.6 *Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FTM et après la date d'ouverture des inscriptions.*
- 3.1.7 *Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification au Règlement Particulier peut être autorisée. Ces modifications au Règlement Particulier doivent être approuvées par la FTM ou la Direction de Course et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.*

#### **3.2 AGE DES COUREURS**

- 3.2.1 *Les licences de coureurs pour le Championnat de Tunisie de Motocross ne sont délivrées qu'aux coureur ayant atteint l'âge minimum, comme indiqué ci-dessous :*

Classes Junior :

- 50cc: Coureurs âgés de 5 à 9 ans  
65cc: Coureurs âgés de 6 à 12 ans  
85cc: Coureurs âgés de 8 à 12 ans

Classes Senior :

- 85cc: Coureurs âgés de 12 à 15 ans  
125cc: Coureurs âgés de 15 ans & plus  
Open: Coureurs âgés de 16 ans & plus



3.2.2 *La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de saison sportive pendant laquelle le coureur atteint cette limite.*

3.2.3 *Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence de coureur un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test de fatigue normal).*

### 3.3 CONDITIONS D'ENGAGEMENT

3.3.1 *Afin d'être engagés dans une manifestation de Championnat de Tunisie de Motocross, les coureurs doivent :*

- *Etre en possession de la Licence Nationale de Pilote de Motorcycle appropriée*
- *Avoir l'autorisation de leur Club*
- *Avoir soumis une demande d'engagement avant la date de clôture des engagements*

3.3.2 *Les coureurs peuvent s'inscrire pour une ou plusieurs manifestations, toujours en utilisant le bulletin d'engagement officiel/spécifique de la FTM, sur lequel doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur :*

- *Nom du Club d'adhésion du coureur ;*
- *Nom et prénom du coureur ;*
- *Numéro de la licence Nationale du Pilote (si la licence a déjà été émise) ;*
- *Date de naissance et nationalité du coureur ;*
- *Les marque et cylindrée du motorcycle du coureur.*

3.3.3 *Pour chaque manifestation une liste des coureurs engagés sera publiée dans les 72 heures qui suivent le délai de clôture des inscriptions.*

3.3.4 *Pour la première manifestation de la saison, la date de clôture des inscriptions est de 60 jours avant la manifestation.*

3.3.5 *A partir de la deuxième manifestation, la date de clôture des inscriptions pour chaque manifestation aura lieu 30 jours avant la manifestation en question.*

3.3.6 **L'Administration FTM** publiera la liste des coureurs engagés.

### 3.4 NUMEROS DE DEPART

3.4.1 *Chaque coureur participant au Championnat de Tunisie de Motocross se verra attribuer un numéro de départ permanent pour la saison par **L'Administration FTM**.*

### 3.5 COUREURS DE REMPLACEMENT

3.5.1 *Les coureurs de remplacement auront le droit de remplacer des coureurs parmi les engagés qui ne se présentent pas à la manifestation.*





3.5.2 *La décision d'admettre un ou plusieurs coureurs de remplacement à une manifestation se fera avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation en question.*

3.5.3 *Une fois passé ce délai, il ne sera plus possible d'engager un coureur de remplacement.*

3.5.4 *Pour les coureurs de remplacement, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont applicables.*

### 3.6 NON-PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION

3.6.1 *Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de la Manifestation des raisons de sa non-participation.*

3.6.2 *Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.*

3.6.3 *Un coureur qui ne défend pas ses chances, est passible d'une sanction par la Direction de Course.*

### 3.7 EQUIPEMENTS DES COUREURS

3.7.1 *Pendant les manifestations, les coureurs doivent porter, au départ de chaque séance d'essais, de qualification ou course l'équipement suivant :*

- **Casques :** *Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales indiquées dans les Règlements FIM. Les cheveux longs doivent être attachés dans le casque.*
- **Protection des yeux :** *Cette protection doit être efficace contre tout risque de projection altérant la visibilité.*
- **Équipement et vêtements de protection :** *Cet équipement comprend mais n'est pas limité à : des bottes, des gants, un pantalon, un maillot/vêtement de protection et une protection contre des pierres (ou des projections)*
- **Numéro de départ :** *Les coureurs doivent porter un numéro de départ au dos conformément aux Règlements. Les coureurs peuvent imprimer leur numéro de départ au dos de leur maillot ou sur la protection pour le dos, si celle-ci est portée par-dessus le maillot.*

3.7.2 *C'est la responsabilité de chaque coureur de sélectionner un casque et un équipement qui fournira une protection appropriée.*

3.7.3 *Le casque, la protection des yeux et l'équipement et vêtements de protection doivent être conformes aux Règlements FTM.*

3.7.4 *Bien que la FTM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte garant pour certains produits ou fabricants.*



### 3.8 TENUE VESTIMENTAIRE DES COUREURS/DÉS MECANICIENS/DE L'ÉQUIPE

- 3.8.1 *Tous les coureurs, mécaniciens et membres de l'équipe doivent avoir une tenue propre et soignée.*
- 3.8.2 *Seules les personnes vêtues convenablement et munies des laissez-passer appropriés seront autorisées dans les zones restreintes.*
- 3.8.3 *Des jeans coupés, des chemises sans manches et des sandales sont interdits dans les zones d'attente, de signalisation et de réparations.*

### 3.9 COMPORTEMENT DU COUREUR ET AIDE A CELUI-CI

- 3.9.1 *A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FTM.*
- 3.9.2 *Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motorcycle.*
- 3.9.3 *Le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical ou blessure masqué qu'il pourrait avoir.*
- 3.9.4 *A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.*
- 3.9.5 *A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motorcycle en conformité avec les règlements.*
- 3.9.6 *Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.*
- 3.9.7 *Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/de qualification officielles et courses.*
- 3.9.8 *C'est la responsabilité des coureurs d'assister à tous les briefings des coureurs et d'être au courant de toutes les informations données. Les membres de l'équipe sont encouragés d'assister au briefing des coureurs.*
- 3.9.9 *Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau et aux panneaux qui communiquent des instructions.*
- 3.9.10 *Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.*



- 3.9.11 *Les coureurs doivent rouler d'une façon responsable qui ne met pas en danger les autres compétiteurs ou autres participants à la manifestation.*
- 3.9.12 *Les coureurs doivent toujours commencer les Essais de Pré-Qualification ou les Essais Qualificatifs depuis la zone d'attente.*
- 3.9.13 *Quand les coureurs évoluent sur la piste, la consultation entre eux et des membres de l'équipe est limitée à la zone approuvée pour les réparations et la signalisation. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste pour communiquer avec d'autres personnes peuvent nuire à la progression d'autres coureurs, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.*
- 3.9.14 *Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée.*
- 3.9.15 *Seuls les signaux suivants sont autorisés entre les coureurs/motocycles et les personnes en relation avec eux : des informations et images des transpondeurs de chronométrage et des caméras embarquées, des messages par panneauage dans les zones approuvées et gestes corporels par le coureur. Les communications par radio avec les coureurs sont strictement interdites.*
- 3.9.16 **Les commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles et en les déplaçant à un endroit sûr.** *Toutes réparations ou ajustement doivent se faire par le coureur, travaillant tout seul sans aide extérieure. Les commissaires ne sont pas autorisés à aider les coureurs pour redémarrer leurs motocycles.*
- 3.9.17 *Les coureurs ne peuvent utiliser que la piste. Toutefois, s'ils sortent accidentellement de la piste, ils peuvent continuer en revenant prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.*
- 3.9.18 *Il est interdit de couper la piste. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant la piste entraînera la disqualification des essais/de la course en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*
- 3.9.19 *Aucun remplacement d'équipement de sécurité, ravitaillement ou service mécanique ne peut s'effectuer sur la piste ou en dehors de la zone des réparations ou la zone d'attente.*
- 3.9.20 *Une zone doit être prévue pour les réparations et la signalisation pendant les essais et les courses. Seuls les mécaniciens, les panneauteurs et les officiels nécessaires portant un laissez-passer valable sont admis dans cette zone.*
- 3.9.21 *Les coureurs entrant dans la zone des réparations doivent s'arrêter complètement. Les contrevenants seront disqualifiés des essais/de la course en question.*



- 3.9.22 *Dans la zone des réparations, les coureurs peuvent recevoir de l'aide, modifier, ajuster ou remplacer toute pièce de leur équipement de sécurité ou motorcycle, sauf le cadre qui doit être scellé. Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.*
- 3.9.23 *Les coureurs qui coupent leur moteur dans la zone de réparations peuvent recevoir de l'aide pour redémarrer leurs motorcycles.*
- 3.9.24 *Les coureurs retournant lentement à la zone de réparations et de signalisation ou au parc des coureurs doivent éviter d'emprunter la ligne de course et de provoquer une interférence avec d'autres coureurs.*
- 3.9.25 *Les coureurs peuvent préparer leur emplacement à la grille de départ sans l'aide d'outils.*
- 3.9.26 *Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.*
- 3.9.27 *Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de la Manifestation FIM des raisons de sa non-participation.*
- 3.9.28 *Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de reconnaissance et/ou qui ne réussissent pas à amener leur motorcycle dans la zone d'attente à temps, seront disqualifiés de la course.*
- 3.9.29 *Si un coureur a des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, et qu'il ne réussit pas à réparer son motorcycle avant que l'entrée à la zone de départ soit fermée, il doit rester dans la zone d'attente jusqu'à ce que la grille ait été abaissée. Une fois que la grille a été abaissée, il peut accéder à la zone de départ et reprendre la course. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.*
- 3.9.30 *Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit attendre de l'aide jusqu'à ce que la grille ait été abaissée. Une fois que la grille a été abaissée, il peut recevoir de l'aide par ses mécaniciens à la grille. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.*
- 3.9.31 *Les coureurs qui rentrent au parc des coureurs lors d'une course ne pourront pas reprendre la course.*
- 3.9.32 *Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.*
- 3.9.33 *Les coureurs concernés (les trois premiers du classement final de la manifestation et d'autres participants invités par la FTM) doivent prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix et la Conférence de Presse. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée.*
- 3.9.34 *Les coureurs ne peuvent pas utiliser un système permettant de l'aide au départ (blocs de départ, d'autres dispositifs d'élévation, etc.).*



### 3.10 CHEF D'EQUIPE

3.10.1 Chaque Club est limité à un seul Chef d'Equipe.

3.10.2 Un Chef d'Equipe ne devrait pas être en même temps coureur.

3.10.3 Le Chef d'Equipe est nommé par le Club de l'équipe qu'il représente.

3.10.4 Pendant la manifestation, le Chef d'Equipe sera responsable de toutes les choses qui concernent son équipe.

3.10.5 La FTM doit être informée par écrit de toutes les nominations des Chefs d'Equipe au plus tard le jour de clôture des inscriptions.

## 4 MOTOCYCLES, CLASSES ET AUTRES SPECIFICATIONS

### 4.1 MOTOCYCLES ET CLASSES

4.1.1 Les manifestations du Championnat de Tunisie de Motocross sont ouvertes aux motocycles tels que définis ci-dessous :

- MX1 : motocycles de la Cat. I, Groupe A1, au-dessus de 150cc jusqu'à 250cc pour les moteurs 2-temps et au-dessus de 290cc jusqu'à 450cc pour les moteurs 4-temps;
- MX2 : motocycles de la Cat. I, Groupe A1, au-dessus de 100cc jusqu'à 149cc pour les moteurs 2-temps et au-dessus de 175cc jusqu'à 290cc pour les moteurs 4-temps;

### 4.2 PLAQUE-NUMERO AVANT

4.2.1 Sur la plaque-numéro avant du motocycle :

- La zone sur la plaque doit avoir une hauteur minimale de 200 mm et couvrir la largeur complète de la plaque actuelle, avec une zone suffisante pour mettre 3 chiffres (ex. 888). Cette zone est considérée la plaque-numéro frontale;
- La publicité de l'équipe est autorisée sur la plaque frontale dans un espace de 50 mm de la partie haute de la plaque-numéro ou en-dessous de la plaque-numéro.

4.2.2 Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels. Les numéros réfléchissants sont interdits.

- MX1 Fond blanc + Numéros noirs
- MX2 Fond noir + Numéros blancs

4.2.3 Les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur la plaque-numéro frontale :

- Hauteur du numéro 140 mm
- Largeur des traits 25 mm
- Espace entre deux chiffres 15 mm



### 4.3 PLAQUES-NUMEROS LATERALES

4.3.1 *Le numéro du coureur doit toujours figurer sur les plaques-numéros latérales du motocycle conformément aux Règlements FTM ci- dessous,*

4.3.2 *Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels. Les numéros réfléchissants sont interdits.*

4.3.3 *Les dimensions minima suivantes doivent être respectées sur les plaques-numéros latérales :*

- *Hauteur du numéro* 100 mm
- *Largeur des traits* 25 mm
- *Espace entre deux chiffres* 15 mm

## 5 OFFICIELS ET PROCEDURES

### 5.1 GENERALITES

5.1.1 *La direction et la supervision des manifestations ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FTM ou le Club Organisateur.*

5.1.2 *La FTM et le Club Organisateur nomment des officiels et demeurent garants de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FTM valable pour la discipline et la fonction concernées.*

5.1.3 *Les licences FTM d'Officiel ne sont émises qu'après que les officiels aient prouvé leur compétence selon les modalités prévues pour chaque discipline. Les Commissions pertinentes organisent des séminaires, obligatoires pour certains officiels.*

5.1.4 *La FTM ou les Clubs se réservent le droit, le cas échéant, de renouveler ou d'annuler une nomination.*

5.1.5 *Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe ou mécanicien dans la manifestation en question.*

5.1.6 *Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FTM une liste de tous les Officiels dans laquelle leur numéro de licence doit être mentionné.*

5.1.7 *Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles, avec tout l'équipement en place au circuit, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation/un appel.*



## 5.2 OFFICIELS DETENTEURS D'UNE LICENCE FTM

5.2.1 *Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les Championnats de Tunisie de Motocross, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FTM valable pour l'année en cours :*

- *Délégué FTM;*
- *Chef des Commissaires FTM;*
- *Commissaire Club;*
- *Directeur de Course;*
- *Commissaire Technique;*
- *Chronométreur;*
- *Commissaire Environnement.*
- *Chef du Service Médical.*

## 5.3 JURIDICTION

5.3.1 *A l'exception du Délégué FTM, du Directeur de la Manifestation Nationale et des Membres du Collège de Commissaires FTM, tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FTM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliqués dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.*

## 5.4 DELEGUE FTM

5.4.1 *Le Conseil de Direction FTM nomme le Délégué FTM.*

5.4.2 *Si le Délégué FTM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, la FTM prendra une décision quant à son remplacement.*

5.4.3 *Le Délégué FTM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont de représentation et de supervision sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.*



5.4.4 *Le pouvoir et les responsabilités du Délégué FTM comprennent mais ne sont pas limitées à :*

- *Le Délégué FTM exerce le contrôle suprême de la manifestation et il doit s'assurer que tous les Règlements FTM sont respectés.*
- *Le Délégué FTM convoquera une réunion de la Direction de Course avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et de courses officielles.*
- *Le Délégué FTM est responsable de la communication avec les Commissaires.*
- *Le Délégué FTM a le droit d'inviter des personnes aux séances de la Direction de Course, si cela est adéquat.*
- *Le Délégué FTM doit s'assurer que les décisions de la Direction de Course sont conformes aux réglementations publiées par la FTM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- *Le Délégué FTM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que les Commissaires, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course dans les plus brefs délais.*
- *A la fin de la manifestation, le Délégué FTM doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation.*
- *Le Délégué FTM doit rassembler tous les rapports et résultats officiels et les envoyer avec son rapport à l'Administration FTM.*
- *Le Délégué FTM doit envoyer à l'Administration FTM dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation son rapport sur la manifestation, en utilisant le Dossier FTM officiel. Ce dossier contiendra : son rapport; les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues; les résultats officiels; le programme officiel de la manifestation et d'autres documents officiels comme demandé dans le dossier.*

## 5.5 COLLEGE DES COMMISSAIRES FTM

5.5.1 *Il y aura un Collège de deux Commissaires :*

- *Le Chef Commissaire FTM;*
- *Le Commissaire CO.*

5.5.2 *Le Chef Commissaire est nommé par le Conseil de Direction FTM.*

5.5.3 *Si le Chef Commissaire FTM nommé est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Bureau CMS peut nommer un remplaçant, la première priorité étant donnée à un Membre de la CMS ne faisant pas partie du Club Organisateur de la manifestation en question.*

5.5.4 *Le Club Organisateur est limité à un seul Commissaire CO.*

5.5.5 *Chaque Commissaire dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Chef Commissaire FTM a la voix prépondérante.*

5.5.6 *Les Commissaires n'ont aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et leur seule tâche est de statuer sur les appels interjetés contre les décisions de la Direction de Course.*

5.5.7 *L'autorité et les responsabilités des Commissaires comprennent mais ne sont pas limitées à :*

- *S'assurer que la manifestation se déroule conformément au Règlement et rapporter à la Direction de Course toute infraction.*
- *Se prononcer sur tout appel contre les décisions de la Direction de Course.*
- *Le Chef Commissaire FTM doit s'assurer que les décisions du collège des Commissaires sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FTM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- *Le Chef Commissaire FTM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que la Direction de Course, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par les Commissaires dans les plus brefs délais.*





## 5.6 DIRECTION DE LA MANIFESTATION

5.6.1 *La Direction de la Manifestation est composée par le Président du Club Organisateur de la Manifestation et par le Délégué FTM.*

5.6.2 *Les membres de la Direction de la Manifestation ont chacun le droit de vote. Le Délégué FTM a une voix prépondérante.*

5.6.3 *La Direction de la Manifestation dirige la manifestation et doit :*

- *S'assurer que la manifestation se déroule de manière efficace et régulière.*
- *Faire des recommandations pour améliorer le déroulement efficace et régulier de la manifestation.*
- *Rendre attentif la Direction de Course sur tous les faits contraires aux Règlements.*
- *Annoncer à la Direction de Course toute infraction aux Règlements.*

5.6.4 *Les réunions de la Direction de la Manifestation sont présidées par le Délégué FTM*

5.6.5 *La Direction de la Manifestation se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation mais, au minimum à la fin de la manifestation.*

## 5.7 DIRECTION DE COURSE

5.7.1 *La Direction de Course est composée du Délégué FTM, du Directeur de Course et du Chef des Commissaires FTM.*

5.7.2 *Chaque Membre dispose d'un droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité simple*

5.7.3 *Le quorum pour une séance de la Direction de Course est de trois personnes.*

5.7.4 *Les réunions de la Direction de la Direction de Course sont présidées par le Délégué FTM.*

5.7.5 *La Direction de Course se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation, au moins avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque session de la manifestation*

5.7.6 *La Direction de Course entendra toutes les réclamations qui sont faites lors de la manifestation.*

5.7.7 *La Direction de Course a compétence pour prononcer d'office des sanctions contre les coureurs, le personnel des Equipes, les officiels, promoteurs et organisateurs ainsi que toutes les personnes impliquées pour toutes leurs attributions lors d'une manifestation ou dans le Championnat.*



5.7.8 *L'autorité et les tâches de la Direction de Course sont :*

- *Approuver tous les résultats officiels de la manifestation.*
- *Imposer une sanction pour infraction aux Règlements.*
- *Imposer une sanction à toute action ou acte volontaire ou involontaire, accompli au cours d'une manifestation par une personne ou un groupe de personnes, contraire aux règlements en vigueur ou aux ordres donnés par un officiel de la manifestation*
- *Imposer une sanction à toute action de corruption ou de fraude ou tout acte portant préjudice aux intérêts des manifestations ou du sport, accompli par une personne ou un groupe de personnes pendant une manifestation.*
- *Imposer une sanction à un organisateur pour incapacité à assurer un déroulement efficace et régulier de la manifestation ou infraction grave aux Règlements.*
- *Se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions aux Règlements.*

5.7.9 *La Direction de Course peut prononcer les sanctions suivantes :*

- *un avertissement*
- *une amende jusqu'à un maximum de 30 DT*
- *une pénalité de temps et/ou points*
- *une disqualification*
- *une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction.*

ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire FTM pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.

5.7.10 *Toute personne ou organisation se considérant lésé à la suite d'une décision disciplinaire prise par la Direction de Course a le droit de faire un appel contre cette décision. Cet appel doit être présenté au Collège des Commissaires FTM 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.*

5.7.11 *Les appels contre une décision disciplinaire prise par la Direction de Course seront traités par ; un Conseil Disciplinaire au sein du Bureau FTM.*

## 5.8 SEANCES DE LA DIRECTION DE COURSE

5.8.1 *Lors de sa première séance, la Direction de Course approuvera les questions suivantes :*

- *Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci aient été dûment notifiées à tous les coureurs et participants engagés;*
- *Le rapport du Secrétaire à la Direction de Course stipulant que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation sont en possession de leur licence et autorisation respectives;*
- *Le rapport stipulant que tous les coureurs et participants engagés ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel de la FTM pour le Championnat de Tunisie de Motocross et qu'ils sont en possession de leur licence et autorisation respectives de leur Club;*
- *Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions prises en vue d'un déroulement régulier de la manifestation;*
- *Le rapport et le contrôle des normes de sécurité de la manifestation;*
- *Le contrôle et l'approbation de tout changement concernant des demandes de mesures de sécurité supplémentaires telles que mentionnées dans le rapport d'inspection;*
- *Le contrôle de l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation et de la couverture d'assurance responsabilité pour la Manifestation.*



## 5.9 PROCES-VERBAUX DES REUNIONS

- 5.9.1 *Les Procès-Verbaux de toutes les séances de la Direction de Course et/ ou du Collège des Commissaires FTM seront rédigés en langues française.*
- 5.9.2 *Les Procès-Verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises au sujet de toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue de la Direction de Course en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'elle juge utile de signaler.*
- 5.9.3 *Les Procès-Verbaux sont établis par le Secrétaire et porteront sa signature et celle du Délégué FIM.*
- 5.9.4 *Le Délégué FIM doit envoyer une copie de ces Procès-Verbaux à l'Administration FTM dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.*

## 5.10 PUBLICATION DES DECISIONS

- 5.10.1 *Toutes les décisions nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnablement brefs.*
- 5.10.2 *Toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course ou le Collège des Commissaires FIM doit être notifiée par remise en main propre sur le lieu de la manifestation ou, à défaut, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.*
- 5.10.3 *S'il est possible lors de la manifestation, la partie (les parties) impliquée(s) doit (doivent) au moins être notifiée(s) verbalement. Toutefois, il est préférable de notifier la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM par un document écrit.*
- 5.10.4 *Ce document/Cette notification d'une décision devra :*
- *Citer les noms et numéro de licence des Membres de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FTM;*
  - *Citer le(s) nom(s) de la partie (des parties) impliquée(s);*
  - *Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation;*
  - *Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation;*
  - *Citer les articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence;*
  - *Citer toute autre information obtenue lors de l'audience;*
  - *Citer les raisons de la décision de la Direction de Course, ses preuves et raisons en bref;*
  - *Pour les décisions de la Direction de Course : être signé par le Délégué FIM, le Directeur de Course et le Chef des Commissaires FTM.*



5.10.5 Si la partie (les parties) impliquée(s) est (sont) notifiée(s) par écrit lors de la manifestation, la procédure suivante doit être suivie :

- La partie (les parties) concernée(s) par la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM doit (doivent) signer une copie de cette décision /un accusé de réception;
- Pour les décisions du Collège des Commissaires FIM : être signé par le Chef Commissaire FIM et le Commissaires FMNR ;
- Le nom de la personne qui reçoit la décision, sa position/fonction, le lieu, la date, l'heure de réception doivent également être cités sur cet accusé de réception;
- La copie de la décision, signée pour réception par la partie (les parties) concernée(s) doit être ajoutée au rapport du Délégué FIM.

## 5.11 DIRECTEUR DE COURSE

5.11.1 Le Directeur de Course est nommé par le CO et doit avoir la licence FTM correspondante.

5.11.2 Le Directeur de Course ne peut pas être en même temps le Commissaire CO.

5.11.3 Lorsqu'il effectue ses tâches, le Directeur de Course agit et travaille en consultation permanente avec le Directeur de la Manifestation FIM.

5.11.4 Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :

- Le Directeur de Course doit certifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation a été accordée à l'organisateur
- Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FIM une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.
- Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.
- Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction (Selon les informations qui lui seront fournies par l'Administration FIM ou le Promoteur du Championnat FIM).
- Le Directeur de Course peut faire des recommandations à la Direction de la Manifestation qui ont une influence ou qui modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.
- Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de Course peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/ d'une course, la disqualification d'un coureur.
- Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une manifestation en tout ou partie.
- Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.
- Pour faire respecter les Règlements FIM, le Directeur de Course peut proposer des sanctions à la Direction de Course.
- Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.
- Le Directeur de Course doit signaler à la Direction de Course toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été remise.
- Le Directeur de Course doit rassembler les rapports de tous les officiels, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à la Direction de Course et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.



## 5.12 COMMISSAIRE TECHNIQUE

5.12.1 Le Commissaire Technique, nommé par le CO, doit en particulier :

- Procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux Règlements de la FIM et au Règlement Particulier.
- Rédiger un rapport technique et en remettre une copie au Directeur de Course.
- Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.

## 5.13 CHRONOMETREUR

5.13.1 Les chronomètres sont nommés par la FTM.

5.13.2 Les chronomètres nommés doivent en particulier :

- Etre qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation.
- Si les coureurs le lui demandent, examiner leurs résultats et leur montrer les enregistrements de leurs temps tour par tour.
- Produire les résultats officiels conformément aux Règlements de la FTM et en remettre une copie au Directeur de Course.
- Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.

## 5.14 COMMISSAIRE ENVIRONNEMENT

5.14.1 Le Commissaire Environnement, nommé par le CO, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.
- Signaler au Directeur de Course toute infraction au Code de l'Environnement.
- Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à la Direction de la Manifestation sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.
- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.
- Donner ses recommandations à la Direction de la Manifestation.
- Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.

## 5.15 CHEF DU SERVICE MEDICAL

5.15.1 Le Chef du Service Médical, nommé par le CO, est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.
- Inspecter tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course, chaque jour de la manifestation.
- S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.
- S'assurer que tous les services médicaux/paramédicaux soient informés avant le début de la première séance d'essais ainsi qu'après la manifestation.
- Donner des informations et recommandations à la Direction de Course sur les coureurs blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.
- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée et en remettre une copie au Directeur de Course.
- Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.



## 5.16 COMMISSAIRES DE PISTE

5.16.1 L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 16 ans. Ils sont nommés par la l'organisateur et doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de la Course.

5.16.2 Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Directeur de Course, qui la transfèrera au Délégué FIM avant le début des essais officiels.

5.16.3 Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du jaune ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

5.16.4 Il doit y avoir un minimum de deux Commissaires par poste : un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires supplémentaires aux sauts.

5.16.5 Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.

## 5.17 SIGNAUX OFFICIELS

5.17.1 La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc mesurant 300 mm de haut sur 300 mm de large, avec un numéro noir des deux côtés. Les numéros doivent mesurer 110 mm de haut.

Signal	Signification
Panneau, 10 minutes 10' (Dans la zone d'attente)	Les coureurs de réserve (s'il y en a), qui ne peuvent pas prendre le départ à la Course quittent la zone d'attente.
	L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.
	L'accès de la zone d'attente au circuit est ouvert.
	Les coureurs quittent la zone d'attente pour leur tour de reconnaissance.
Panneau, 4 minutes 4' (Dans la zone d'attente)	L'accès de la piste à la zone d'attente est fermé.
	La grille de départ est dégagée.
	Après un signal par un coup de sifflet, tout le monde, hormis les coureurs, un mécanicien et une personne avec le parapluie par coureur, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone d'attente.
	Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de reconnaissance et/ou qui ne réussissent pas à amener leur motocycle dans la zone d'attente à temps, seront disqualifiés de la Course en question.
	Les coureurs se préparent pour le départ.



## Règlement du Championnat de Tunisie de Motocross

Projet\_v 3



Panneau, 15 secondes 15" (Au départ)	Encore 15 secondes avant que la procédure de départ entre dans sa phase finale.
Panneau, 5 secondes 5" (Au départ)	La grille de départ sera abaissée dans les 5 à 10 secondes qui suivent
Panneau, 2 tours 2 (à l'arrivée)	Au bout des 20mns de la course, annonce des 2 derniers tours à partir du pilote en pôle position.
Panneau, 1 tours 1 (à l'arrivée)	Annonce du dernier tour à partir du pilote en pôle position.

5.17.2 La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante :

Signal	Signification
Drapeau rouge (Tout faux départ doit être indiqué en brandissant un drapeau rouge)	Arrêt obligatoire pour tous les coureurs.
Drapeau noir et panneau avec le numéro d'un coureur	Arrêt pour le coureur en question.
Drapeau jaune, fixe	Danger, conduisez prudemment.
Drapeau jaune, agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser.
Drapeau bleu, agité (Le drapeau bleu doit être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement)	Attention, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance.
Drapeau vert (Le drapeau vert peut être uniquement utilisé par un préposé lors de la procédure de départ)	Piste libre pour le départ de la course.
Drapeau à damiers noirs et blancs, agité	Fin des essais, ou fin de la course.



## **6 DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**

### **6.1 CONTROLE ADMINISTRATIF**

6.1.1 *Les coureurs engagés à la manifestation peuvent être tenus de présenter leur licence de Championnat National de Motocross, l'autorisation de leur Club et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FTM, les Organisateur et ou le Chef Commissaire FTM.*

6.1.2 *Il est nécessaire de confirmer si tous les coureurs présents à la manifestation :*

- *Sont en possession de la licence valide de Championnat de Tunisie de Motocross;*
- *Ont l'autorisation de leur Club pour participer à la manifestation;*
- *Ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel de la FTM pour le Championnat de Tunisie de Motocross.*

6.1.3 *Le Chef Commissaire FTM doit préparer une liste des engagés mise à jour et la remettre au Directeur de Course avant le début du contrôle administratif.*

6.1.4 *Le Chef Commissaire FTM doit également vérifier que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou tout autre interdiction de courir.*

6.1.5 *Le rapport (la confirmation) du contrôle administratif doit être présenté(é) à la Direction de Course par le représentant du Promoteur du Championnat FIM avant le début des essais officiels.*

### **6.2 VERIFICATIONS TECHNIQUES PRELIMINAIRES**

6.2.1 *Avant les essais, un contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévu dans les Règlements FIM et/ou le Règlement Particulier de la manifestation.*

6.2.2 *Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.*

6.2.3 *Lors de ces vérifications techniques, un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son motocycle.*

6.2.4 *Pendant la manifestation et par classe, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement les motocycles (maximum deux) ayant été présentés au contrôle technique.*





6.2.5 *Chaque coureur doit présenter au contrôle technique un motorcycle sous son nom et son numéro. Pour ce qui est du deuxième motorcycle, qui doit être de même marque, type et cylindrée que le premier, il y a deux possibilités :*

- *Un coureur peut présenter au contrôle un deuxième motorcycle sous son nom et son numéro;*
- *Une équipe peut présenter au contrôle un deuxième motorcycle, avec la possibilité de le faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente le motorcycle doit indiquer aux Commissaires Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce motorcycle.*

6.2.6 *Lors du contrôle sonore initial et de la première inspection technique, un coureur (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par machine. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présentés leurs motorcycles, ou dans les jours qui suivent la manifestation.*

6.2.7 *Un coureur peut changer de motorcycle à tout moment, sauf pendant une course.*

6.2.8 *Le choix final du motorcycle utilisé dans une course doit être fait 10 minutes avant le départ de la course en question*

6.2.9 *A tout moment pendant la manifestation :*

- *A la demande du Commissaire Technique, un coureur doit se présenter ou présenter son(ses) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique;*
- *Le coureur sera responsable de maintenir son(ses) motorcycle(s) et/ou équipement(s) en conformité avec les règlements;*
- *La Direction de Course peut disqualifier un motorcycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.*

### 6.3 **CONTROLE MEDICAL SPECIAL**

6.3.1 *A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande du Délégué FIM ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.*

6.3.2 *Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.*

### 6.4 **CONTROLE DU CIRCUIT**

6.4.1 *Un contrôle du circuit sera effectué le jour précédant les Essais Libres.*

6.4.2 *Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué.*

6.4.3 *Le contrôle du circuit sera effectué par la Direction de Course.*

6.4.4 *Les Membres la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM, ainsi que le Secrétaire de la Manifestation peuvent également assister à ce contrôle.*



## 6.5 REUNION AVEC LES ORGANISATEURS

6.5.1 *Une réunion avec les organisateurs aura lieu après le contrôle du circuit.*

6.5.2 *Il est demandé aux Membres de la Direction de Course et de la Direction de la Manifestation de participer à cette réunion.*

6.5.3 *Sont également invités : le Secrétaire de la Manifestation, le Chef Chronométrateur, le Responsable des Contrôles Techniques, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Chef du Service Médical, le Responsable du Service de Presse, des Représentants du Promoteur du Championnat FIM et des organisateurs, etc.*

6.5.4 *Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt pour discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation*

## 6.6 ESSAIS / RESTRICTIONS D'ESSAIS

6.6.1 *Lors de la manifestation, il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/de qualification officielles et courses.*

## 6.7 ESSAIS / ESSAIS LIBRES

6.7.1 *Le nombre maximum de coureurs par séance d'Essais Libres est 30.*

6.7.2 *Si le nombre de coureurs à diviser est un nombre impair, le Groupe «A» comprendra un coureur de plus que le Groupe «B».*

6.7.3 *Les coureurs ne peuvent pas changer de Groupe.*

## 6.8 BRIEFING AVEC LES COUREURS

6.8.1 *Un briefing avec les coureurs peut avoir lieu à la grille de départ, généralement le samedi.*

6.8.2 *Il est demandé aux Membres de la Direction de Course, de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM de participer au briefing avec les coureurs.*

6.8.3 *Des représentants du Promoteur du Championnat FIM et des organisateurs, le Chef des Commissaires de Piste, les chefs d'équipes et tous les coureurs participant à la manifestation devraient y assister.*



6.8.4 *Le Secrétaire de la Manifestation et le Chef du Service Médical peuvent également assister à ce briefing.*

6.8.5 *Lors de ce briefing, des points concernant le circuit et la sécurité et les procédures de course seront abordés.*

6.8.6 *Après le briefing, il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.*

6.8.7 *C'est la responsabilité de chaque coureur et de chaque équipe d'assister à ce briefing, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.*

## 6.9 SEANCE D'AUTOGRAPHES

6.9.1 *Les coureurs peuvent être priés de participer à une séance d'autographes organisée par le Promoteur du Championnat FTM.*

## 6.10 PROCEDURE DE LA ZONE D'ATTENTE

6.10.1 *La procédure suivante sera appliquée dans la zone d'attente :*

20 minutes avant le départ	L'accès à la zone d'attente est ouvert.
10 minutes avant le départ :	Présentation du panneau de 10 minutes.
	L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.
	Tous les coureurs et leurs motocycles doivent être présents dans la zone d'attente. La sanction pour une arrivée tardive à la zone d'attente est la disqualification de la course en question.
	Les coureurs de réserve (s'il y en a) qui ne sont pas autorisés à participer à la course quittent la zone d'attente.

## 6.11 TOUR DE RECONNAISSANCE

6.11.1 *Avant chaque Course, les coureurs auront la possibilité de faire un tour de reconnaissance.*

6.11.2 *La participation au tour de reconnaissance est facultative.*

6.11.3 *Une fois qu'un coureur a entamé son tour de reconnaissance, il doit continuer dans le sens de la course.  
**Les essais de départ ne sont pas autorisés.***

6.11.4 *Après le tour de reconnaissance, les coureurs doivent retourner avec leur motocycle directement à la zone d'attente en utilisant la porte d'accès indiquée.*



6.11.5 La procédure suivante sera appliquée :

10 minutes avant le départ : Les coureurs, présent à temps, peuvent entamer leur tour de reconnaissance	L'accès à la zone d'attente est ouvert.
	Les coureurs, leurs motocycles et deux membres d'équipe par coureur se placeront sur la grille de départ suivant le résultat de qualification du coureur.
	Les coureurs choisissent leur emplacement à la grille de départ.
	Il est interdit de porter un casque à ce moment-là.
	Dès que le coureur a préparé sa place sur la grille de départ, il retourne auprès de son motocycle et membres d'équipe.
	Les coureurs peuvent mettre leur casque et se préparer pour le tour de reconnaissance.

7 minutes avant le départ : L'accès à la piste est fermé. Aucun autre tour de reconnaissance n'est plus autorisé. La grille de départ devrait être dégagée.

4 minutes avant le départ :	L'accès de la piste à la zone d'attente est fermé.
	La piste devrait être dégagée.
	Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de reconnaissance et/ou qui ne réussissent pas à amener leur motocycle dans la zone d'attente à temps, seront disqualifiés de la course en question.

## 6.12 PROCEDURE DE DEPART

6.12.1 La procédure suivante sera appliquée :

4 minutes avant le départ :	Présentation du panneau de 4 minutes.
	Après un signal par un coup de sifflet, tout le monde, hormis les coureurs, deux membres d'équipe par coureur, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone d'attente.
	Les coureurs se préparent pour le départ.

A partir de cet instant :	Après un signal par un coup de sifflet, l'accès à la grille de départ est ouvert et les coureurs dans la zone d'attente se rendent à la grille de départ.
	Quand les coureurs ont pris leurs positions à la grille de départ, un drapeau vert sera présenté et tous les coureurs sont sous les ordres du starter.
	Les membres d'équipe restent dans la zone d'attente jusqu'à ce que le départ ait été donné.
	Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.



15 secondes avant le départ :	L'accès de la zone d'attente à la zone départ est fermé.
	Si un coureur a des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, et qu'il ne réussit pas à réparer son motorcycle avant ce laps de temps, il doit y rester jusqu'à ce que la grille ait été abaissée. Une fois que la grille a été abaissée, il peut accéder à la zone de départ et reprendre la course. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la Course en question.
	Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit attendre jusqu'à ce que la grille ait été abaissée. Une fois que la grille a été abaissée, il peut recevoir de l'aide par ses mécaniciens à la grille. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.

6.12.2 Les départs se feront d'une seule ligne. Un départ collectif avec moteur en marche sera effectué.

6.12.3 Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus en changer, ni retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.

6.12.4 Quand tous les coureurs ont pris leurs positions à la grille de départ, un drapeau vert sera présenté.

6.12.5 Sur signal du Directeur de la Manifestation :

- Un panneau indiquant «15 secondes» sera présenté et les coureurs sont sous les ordres du starter. Le panneau indiquant «15 secondes» sera présenté pendant 15 secondes.
- A la fin des 15 secondes, un panneau indiquant «5 secondes» sera présenté et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau «5 secondes» ait été présenté.

6.12.6 L'Officiel qui ordonnera l'abaissement de la grille de départ, est nommé par le Délégué FIM.

6.12.7 S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure de la grille de départ, un drapeau vert sera utilisé pour donner le départ.

6.12.8 La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné ci-dessus) jusqu'à 15 secondes avant le départ de la course.

6.12.9 Le Directeur de la Manifestation FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau vert. Ensuite, il abaissera le drapeau vert et la course commence.

6.12.10 La zone devant la grille de départ est restreinte et doit être préparée de manière égale afin que tous les coureurs aient les mêmes conditions. Les officiels nécessaires, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone. Aucun sillon n'est autorisé dans la zone.

6.12.11 Les coureurs ne peuvent pas utiliser un système permettant de l'aide au départ (blocs de départ, d'autres dispositifs d'élévation, etc.).



## 6.13 ORDRE DE DEPART

6.13.1 *Si, pour des raisons imprévues, des résultats de qualification n'ont pas été obtenus dans une ou plusieurs classes avant le dimanche, la Direction de Course décidera des critères de qualification et l'ordre de départ. Toutefois, le même principe sera maintenu.*

6.13.2 *Les coureurs se placeront sur la grille de départ, un par un,*

6.13.3 *Le coureur en tête du dernier classement sera invité à choisir son emplacement à la grille de départ, puis ce sera au tour du suivant et ainsi de suite.*

6.13.4 *S'ils sont admis à la course, les coureurs de réserve quittent la zone de réserve et se rendent à la grille de départ en ordre de priorité.*

## 6.14 FAUX DEPART

6.14.1 *En cas de faux départ, il y aura un nouveau départ.*

6.14.2 *Un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.*

6.14.3 *Tous les coureurs devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ avec les mêmes coureurs sera donné aussitôt que possible.*

6.14.4 *Après un faux départ, le changement de motocycle n'est pas autorisé.*

6.14.5 *Un membre de la Direction de Course peut recommander aux autres membres d'interdire les coureurs jugés responsables du faux départ, de prendre part au nouveau départ.*

6.14.6 *Un coureur de réserve (s'il y a) qui n'a pas été admis au départ initial ne le sera pas au second après un faux départ.*

## 6.15 ARRÊT D'UNE COURSE

6.15.1 *Le Directeur de Course peut arrêter prématurément n'importe quelle partie de la manifestation, pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs :*

6.15.2 *Si une Course est arrêtée avant que les 2 premiers tours aient été accomplis,*

- *elle sera recommencée. Les coureurs devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible et, le changement de motocycle n'est pas autorisé.*
- *Aucun coureur de réserve (s'il y en a) ne sera introduit.*



6.15.3 Si une Course est arrêtée avant que les 10 premières minutes soient écoulées, elle sera recommencée.

- A la discrétion de la Direction de Course, un nouveau départ sera donné le plus vite possible et jusqu'à 30 minutes après que le drapeau rouge ait été présenté.
- Le changement de motocycles est autorisé. Le choix final doit être fait **5 minutes** avant le nouveau départ **et les motocycles doivent se trouver dans la zone d'attente.**
- Si un ou plusieurs coureurs du premier départ ne peuvent repartir ou ont été disqualifiés les coureurs de réserve (s'il y en a) peuvent prendre part au nouveau départ.

6.15.4 Si une course est arrêtée après que 18 minutes soient écoulées,

- la course sera considérée comme une course complète. Dans ce cas, le classement des coureurs pris en considération sera celui à la fin du tour précédant l'arrêt de la course.
- la totalité des points pour le Championnat sera attribuée.

6.15.5 Un membre de la Direction de Course peut recommander aux autres membres d'interdire les coureurs jugés responsables de l'arrêt de la Course, de prendre part au nouveau départ.

## 7 RESULTATS

### 7.1 PROCEDURE

7.1.1 Le vainqueur d'une course est le premier coureur qui franchit la ligne d'arrivée après avoir réalisé le plus grand nombre de tours dans le temps imparti de la Manche.

7.1.2 Le vainqueur d'une course est le premier à qui le drapeau à damiers est présenté au franchissement de la ligne d'arrivée.

7.1.3 Les coureurs qui suivent le vainqueur seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

7.1.4 En toutes circonstances, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.

7.1.5 Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.

7.1.6 Tous les coureurs, qui participent à une Course seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite.

7.1.7 Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur pour que le tour soit pris en compte dans leur résultat.

7.1.8 Une course se termine officiellement dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur et lorsque il ne reste plus de coureurs sur le circuit

7.1.9 Un coureur qui n'a pas pu terminer la course mais qui a effectué au moins un tour sera classé en suivant la même procédure, mais 2 points lui seront retirés sur le décompte.



7.1.10 *Tous les résultats doivent être homologués par la Direction de Course.*

7.1.11 *Les résultats ne seront officiels qu'au terme du délai de réclamation.*

7.1.12 *Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision ne soit prise par l'organe compétent.*

7.1.13 *Si un appel est interjeté contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise par l'organe compétent.*

## 7.2 ATTRIBUTION DE POINTS

7.2.1 *Dans chaque manche, les points sont attribués dans chaque aux coureurs comme suit :*

25	points au	1 <sup>er</sup>	10	points au	11 <sup>ème</sup>
22	points au	2 <sup>ème</sup>	9	points au	12 <sup>ème</sup>
20	points au	3 <sup>ème</sup>	8	points au	13 <sup>ème</sup>
18	points au	4 <sup>ème</sup>	7	points au	14 <sup>ème</sup>
16	points au	5 <sup>ème</sup>	6	points au	15 <sup>ème</sup>
15	points au	6 <sup>ème</sup>	5	points au	16 <sup>ème</sup>
14	points au	7 <sup>ème</sup>	4	points au	17 <sup>ème</sup>
13	points au	8 <sup>ème</sup>	3	points au	18 <sup>ème</sup>
12	points au	9 <sup>ème</sup>	2	points au	19 <sup>ème</sup>
11	points au	10 <sup>ème</sup>	1	point au	20 <sup>ème</sup>

## 7.3 CLASSEMENT FINAL DE LA JOURNEE

7.3.1 *Un coureur totalise ses points dans les classements des catégories et classes qu'il dispute.*

7.3.2 *S'il dispute une course dans une classe et une autre course dans une autre classe, ses points seront répartis sur 2 classements*

7.3.3 *A l'issue de chaque manifestation du Championnat de Tunisie de Motocross les points sont attribués à chaque classement et sont totalisés respectivement pour chaque classe, le vainqueur de la manifestation, dans une classe, est le coureur qui a obtenu le plus de points, le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite, indépendamment du nombre de courses qu'ils ont terminées.*

7.3.4 *En cas d'ex aequo, les points marqués dans la Manche 2 détermineront l'ordre au classement final de la manifestation des coureurs ayant totalisé le même nombre de points.*





## 7.4 PRESENTATION ET PUBLICATION

7.4.1 *Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :*

- a) Logos de la FTM , du Club Organisateur et du Championnat de Tunisie de Motocross;
- b) Titre de la manifestation;
- c) Nom du CO
- e) Date et lieu de la manifestation;
- f) Classe;
- g) Position, numéro, nom et prénom des coureurs;
- h) Le nom du Club du coureur;
- i) La nationalité du coureur;
- j) Le motorcycle du coureur;
- o) L'heure de la publication des résultats;
- p) Le nom et signature du Délégué FIM;
- q) Le nom et signature du Directeur de Course.

7.4.2 *Les résultats des courses doivent être communiqués à la Direction de Course et à la presse.*

7.4.3 *Les résultats finaux, dûment signés, doivent être transmises à l'Administration FTM dans l'heure qui suit leur approbation.*

7.4.4 *Le Délégué FIM est responsable de cette transmission, qui se fera par télécopie ou courrier électronique.*

7.4.5 *Les résultats suivants de chaque manifestation doivent être transmis à l'Administration FIM :*

- Course 1;
- Course 2;
- Classement final de la manifestation.

## 7.5 TOUR D'HONNEUR

7.5.1 *Si le Promoteur du Championnat FIM lui demande, le vainqueur de la Course, doit, immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée, faire un tour d'honneur, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*

## 7.6 CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

7.6.1 *Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu à chaque manifestation, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*

7.6.2 *Les trois premiers du classement final de la manifestation doivent prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.*



7.6.3 *Cérémonie de Remise des Prix : dans chaque classe après la deuxième Manche.*

7.6.4 *Les coureurs suivants doivent participer à la Cérémonie de Remise des Prix :*

- *Le vainqueur de la manifestation;*
- *Le coureur ayant terminé deuxième à la manifestation;*
- *Le coureur ayant terminé troisième à la manifestation.*

## 7.7 CONFERENCE DE PRESSE

7.7.1 *En principe, cette Conférence de Presse aura lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*

7.7.2 *Les coureurs suivants doivent participer à la Conférence de Presse :*

- *a) Le vainqueur de la manifestation;*
- *b) Le coureur ayant terminé deuxième à la manifestation;*
- *c) Le coureur ayant terminé troisième à la manifestation;*
- *d) D'autres participants, invités par le Promoteur du Championnat FIM.*

7.7.3 *Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.*

## 7.8 VERIFICATION FINALE

7.8.1 *Les motocycles qui sont placés au parc fermé pour la vérification finale doivent y rester durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, en cas de réclamation ou si un contrôle supplémentaire est exigé.*

7.8.2 *Immédiatement après la dernière course respective, les 3 premiers motocycles de la course pour chaque classe doivent être placés dans le parc fermé pour le contrôle technique.*

## 7.9 RECLAMATIONS / APPELS

7.9.1 *Toute personne ou groupe de personnes (coureur, **Club**, officiel, etc.), reconnu par la FTM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de celle-ci, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.*

7.9.2 *Toutes les réclamations doivent être présentées à la Direction de Course.*

7.9.3 *En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur ou d'un motocycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.*

7.9.4 *Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.*

7.9.5 *Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.*



- 7.9.6 *Toute réclamation doit être présentée conformément au Règlement Particulier de la manifestation et être accompagnée d'une caution qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*
- 7.9.7 *Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.*
- 7.9.8 *Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire.*
- 7.9.9 *Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.*
- 7.9.10 *Un appel contre la décision du Collège des Commissaires FTM peut être interjeté auprès de la Commission Disciplinaire. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision du Collège des Commissaires FTM.*
- 7.9.11 *Après épuisement des instances internes de la FTM, un appel auprès du COT est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.*

## 7.10 CONTROLE DU CARBURANT

- 7.10.1 *Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, selon les Règlements FIM.*
- 7.10.2 *Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution versée auprès de l'organe compétent ou la FTM (contrôles supplémentaires).*
- 7.10.3 *Toute nouvelle demande de contrôle doit être introduite auprès de la FTM dans les 5 jours qui suivent la date de réception du résultat du contrôle précédent notifié conformément aux Règlements FIM.*
- 7.10.4 *Après le dernier contrôle :*
- *La partie gagnante se verra rembourser les cautions qu'elle aura versées;*
  - *La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.*
- 7.10.5 *Un coureur dont le carburant ne correspond pas aux exigences techniques sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points et trophées gagnés. Ce coureur risque également de devoir rembourser tous les coûts du contrôle. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*
- 7.10.6 *Par conséquent, l'équipe du coureur concerné sera également disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les résultats de Championnat et prix gagnés.*



## 7.11 CONTROLES ANTIDOPAGE ET D'ALCOOLEMIE

7.11.1 Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément aux Règlements FIM.

7.11.2 Un coureur dont le contrôle se révèle positif sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points et trophées gagnés. Des pénalités supplémentaires peuvent être infligées.

7.11.3 Par conséquence, l'équipe du coureur concerné sera également disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les résultats et prix gagnés.

## 8 HORAIRES

GRAND PRIX FIM DE MOTOCROSS MX1/MX2	Horaire
Contrôle Technique :	15h00 – 15h30
Briefing avec les Coureurs :	15h45
MX2, Essais Libres (max 40 coureurs) :	16h00 – 16h10
MX1, Essais Libres (max 40 coureurs) :	16h15 – 16h25
<b>MX1</b> , (max 30 coureurs/20 min + 2 tours)	Zone d'Attente 16h30
	Course 16h40
<b>MX2</b> , (max 30 coureurs/20 min + 2 tours)	Zone d'Attente 17H20
	Course 17h30



## 9 Annexe\_1 : Normes Nationale des Circuits de Motocross

### 9.1 INSPECTION DU CIRCUIT.

9.1.1 *La piste doit être inspectée par l'Inspecteur qui aura été désigné par la Commission FTM MX et homologuée par suite au rapport d'inspection et fonction de l'épreuve*

9.1.2 *Spécifications du parcours :*

Junior:

- *La longueur du parcours doit se situer entre 0,6km et 1,2km et dans la mesure du possible avoir un parcours différent pour les motos de 50 et 65cc.*
- *Les sections comportant des « whoops » sont autorisées. Pour les classes 85 et 125 cc, et « Open », cette section comprend une série de bosses semi-circulaires dont la hauteur maximale au-dessus du sol ne doit pas être supérieure à 0,5m et dont la distance entre les sommets des bosses doit être de 2,5m environ sans aucune restriction concernant la longueur de cette section du parcours. Elles doivent être situées après un virage pour permettre de les approcher lentement.*

Senior:

- *Le parcours pour une épreuve du Championnat ne doit pas être inférieur à 1km et ne pas dépasser 2km.*
- *Les sections comportant des « whoops » sont autorisées. Pour les classes 50 et 65 cc, cette section comprend une série de bosses semi-circulaires dont la hauteur maximale au-dessus du sol ne doit pas être supérieure à 0,3m et dont la distance entre les sommets des bosses doit être d'1,5m environ sans aucune restriction concernant la longueur de cette section du parcours. Elles doivent être situées après un virage pour permettre de les approcher lentement*

9.1.3 *Le sens du parcours doit être clairement indiqué aux coureurs. Un parcours ne peut pas être approuvé s'il traverse une étendue d'eau ou de boue trop profonde, si le terrain est trop rocheux ou s'il comprend des sections droites qui permettent d'atteindre des vitesses trop élevées.*

9.1.4 *La grille de départ doit être placée de telle façon qu'elle permette un départ avec des chances égales pour tous les coureurs (Au minimum 30 coureurs sur la grille de départ).*

9.1.5 *La longueur de la ligne droite après le départ ne doit pas être inférieure à 50m ni dépasser 100m (distance de la grille de départ jusqu'à l'endroit où la ligne droite amorce le premier virage) La ligne droite après le départ ne doit comporter aucun obstacle et la zone de départ doit être plate.*

9.1.6 *La largeur du premier tournant après le départ ne doit pas être inférieure à 6m et l'angle du virage ne doit pas être supérieur à 90 degrés à droite ou à gauche et le virage doit être suffisamment large pour permettre à tous les coureurs de passer.*

9.1.7 *Tous les obstacles doivent être adaptés à toutes les classes les utilisant et les sauts multiples (doubles ou triples) ne sont pas autorisés.*

9.1.8 *La poussière ne doit pas mettre les coureurs en danger. Il convient donc de mettre en place un système d'arrosage approprié. L'arrosage ne peut se faire qu'entre les courses.*

9.1.9 *Les fils de fer barbelés, les clôtures métalliques, en fil de fer, en planches, ainsi que les poteaux, les arbres ou les panneaux d'affichage situés à moins de 3m du bord du circuit doivent être matelassés et sans danger pour les coureurs.*



9.1.10 *Les zones de départ et d'arrivée, le parc des coureurs et tous les lieux où il faut assurer le libre passage des concurrents ou la protection du public, doivent être clairement délimités et clos.*

9.1.11 *Les zones d'atterrissage des obstacles doivent être sûres et ne comporter aucun obstacle. Elles doivent être conçues de manière à ce que trois coureurs puissent passer de front sur l'obstacle. La largeur de la zone d'atterrissage doit faire un mètre de plus de chaque côté que la zone de décollage.*

9.1.12 *Les limites extérieures du circuit doivent être clairement indiquées avec une bande située à 500 mm au maximum au-dessus du sol. Les balisages doivent être en bois (facile à casser) ou dans une matière flexible et leur diamètre /largeur ne doit pas être supérieur à 25mm. Les pneus ne sont pas autorisés.*

9.1.13 *Pour empêcher les spectateurs de s'approcher des bords du parcours, il convient d'ériger une zone neutre d'un mètre au moyen de rubans, de corde ou de barrières ne posant aucun danger pour les coureurs ou les spectateurs. Il convient de tenir les spectateurs à distance du bord du parcours. Autre possibilité : ériger une barrière de pneus pour les spectateurs qui doit être placée à plus de 3m du circuit.*

9.1.14 *La largeur minimale du parcours doit être de 6m d'espace utilisable ou, si ce n'est pas possible en raison du terrain ou du type du parcours, il faut ériger une barrière solide faite de bottes de paille ou de sacs en toile de jute remplis de sciure de bois.*

9.1.15 *L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3 m au minimum.*

9.1.16 *Sécurité*

Voir les Normes FIM pour les Circuits de Motocross (NCCM).

9.1.17 *Inspection*

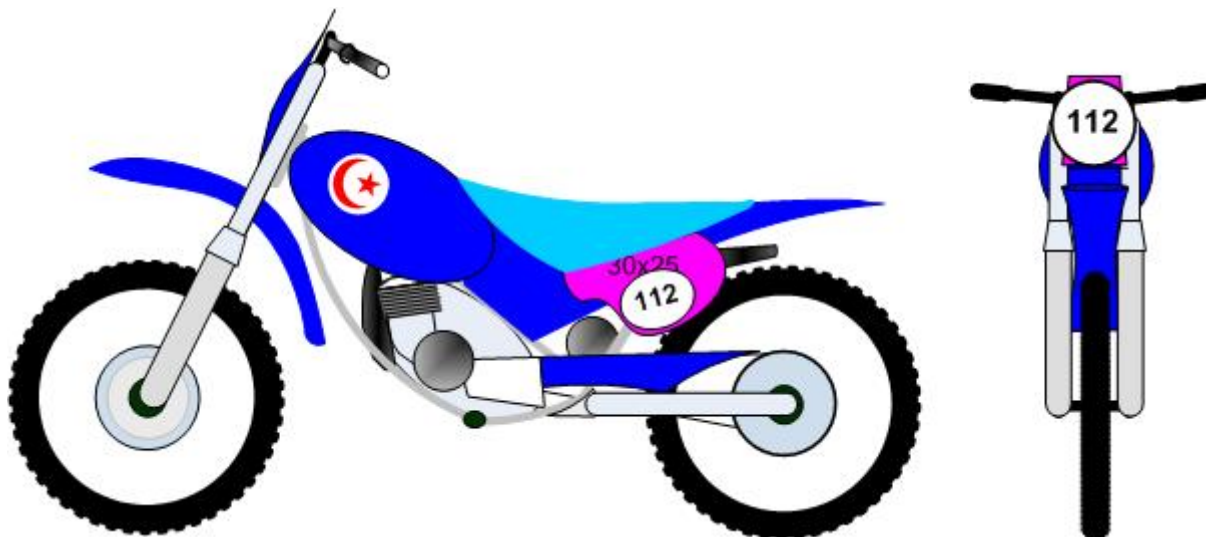
Voir les Normes FIM pour les Circuits de Motocross (NCCM).

9.1.18 *Contrôle*

Voir les Normes FIM pour les Circuits de Motocross (NCCM).



## 10 Annexe\_2 : Plaques Numéro Motorcycle



## 11 Annexe\_3 : Règlement Particulier

Titre de la manifestation :  
*Grand Prix de (Localité du Club)*  
Date:  
Lieu de la manifestation:

Xème Journée du Championnat de Tunisie de Motocross  
Club Organisateur:

Cette manifestation est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux règlements de Motocross FTM, aux règlements généraux du Club Organisateur, et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FTM sous le visa N°:

### 1. CIRCUIT

### 2. ACCES

Autoroute:                      Sortie:                      Route nationale:  
Ville la plus proche:  
Voir plan annexé

### 3. OFFICIELS & Numéros de LICENCE FTM

- Délégué FTM	N°:
- Chef Commissaire FTM	N°:
- Commissaire CO	N°:
- Directeur de Course	N°:
- Commissaire Technique	N°:
- Chef Chronométrateur	N°:
- Commissaire Environnement	N°:
- Chef du Service Médical	N°:
- Officier de Presse	N°:
- Responsable du Parc des Coureurs	



4. ENGAGEMENTS

5. CONTROLE DU CIRCUIT

Lieu de rencontre : *Grille de départ.*

6. REUNION AVEC L'ORGANISATEUR

Lieu : Bureau Direction de Course.

7. CONTROLE TECHNIQUE

Lieu : *Poste du contrôle technique.*

8. SEANCES DE LA DIRECTION DE COURSE

Lieu .:

9. BRIEFING AVEC LES COUREURS

Lieu du briefing à la grille de départ.

10. ENTRAINEMENTS

14. TOUR DE RECONNAISSANCE

15. ZONE D'ATTENTE

16. COURSES

17. CARBURANT

Conformément aux prescriptions de la FIM.

18. ASSURANCE

Par l'approbation du bulletin d'engagement, le club du coureur certifie que le coureur est assuré conformément aux prescriptions de la FIM.

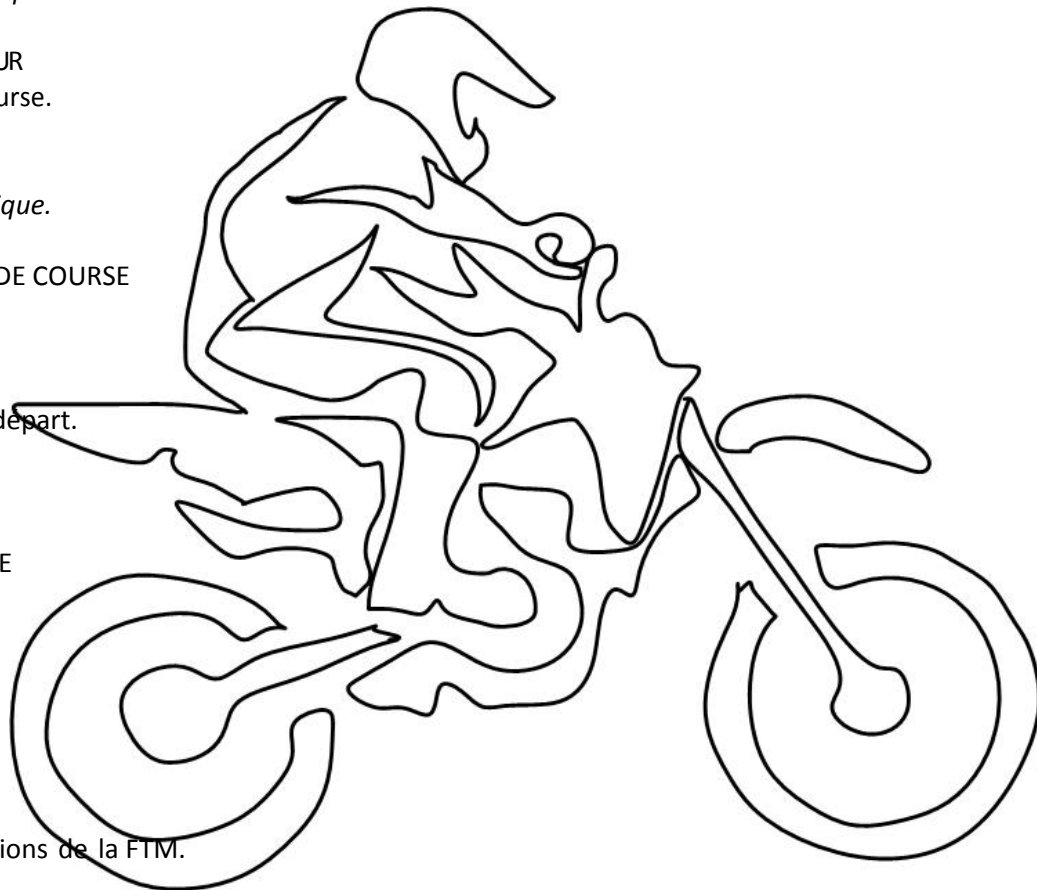
L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile conformément à l'Art. 110.1 du Code Sportif de la FIM.

Cette assurance comporte une garantie de 2000 DT

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un motocycle, à ses accessoires et pièces, par un accident, le feu ou tout autre incident.

19. RECLAMATIONS ET APPELS

Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.







## Règlement du Championnat de Tunisie de Motocross

Projet\_v 3



Toute réclamation auprès de la Direction de Course ou appel contre une décision de celle-ci sur lequel doit se prononcer le Collège des Commissaires FIM doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FTM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de 100 DT, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

Il pourra être fait appel devant la Cour Disciplinaire Internationale (CDI) contre une décision du Collège des Commissaires FIM.

En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée à la Direction de Course dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de 20 DT.-. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de 80 DT.-.

### 20. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Lieu de la cérémonie de remise des prix :  
Voir Horaire ci-joint.

### 21. INTERPRETATION DU RP

L'interprétation du présent Règlement Particulier est entièrement du ressort de la Direction de Course.

Lieu et date :

Directeur de Course :

Approuvé par : (CO)

Veuillez insérer ci-après :

- Plan du circuit
- Plan d'accès
- le logo de l'Organisateur

Secrétariat de la Manifestation

Adresse                      Tel. N°: Fax N°: E-mail : Website: